

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-003 DU 28 JANVIER 1997

autorisant la ratification de l'Accord portant création du Centre-Sud signé à New-York le 30 Septembre 1994.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord portant création du Centre-Sud signé à New-York le 30 Septembre 1994.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

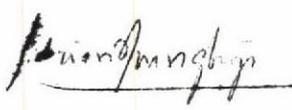
Fait à COTONOU, le 28 Janvier 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

.../...